

PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°2 DU PLUI

Concertation du public

Par délibération n°2025-020 du 24 mars 2025, le Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté a prescrit et définit les objectifs et les modalités de concertation du public de la **Révision Allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de Saint-Flour Communauté, relative à l'adaptation ponctuelle de la délimitation graphique de la trame d'identification et des dispositions réglementaires des réservoirs de biodiversité dans les communes du plan de secteur Sud du PLUi.

Modalités de concertation du public définies dans la délibération n°2025-020

- Mise à disposition du public d'un dossier de présentation du projet de révision allégée, au fur et à mesure de son élaboration et d'un registre de concertation, sur support papier, aux heures et jours d'ouvertures habituels :
- au siège de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour),
- à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine (17 bis Place d'Armes 15100 Saint-Flour),
- à la Maison France Services de Chaudes-Aigues (29 Avenue Pierre Vialard 15110 Chaudes-Aigues) ;
- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet de révision allégée, au fur et à mesure de son élaboration, sur le site internet de Saint-Flour Communauté à l'adresse suivante : <https://saint-flour-communaute.fr/ma-comcom/planification/le-plui/>
- Possibilité de transmettre, dans le cadre de cette concertation, toutes observations sur le projet de révision allégée par lettre adressée à Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises, ZA du Rozier-Coren, 15100 Saint-Flour) ou par courriel à l'adresse suivante : plui@saintflourco.fr ;
- Information du public sur ces modalités de concertation par publication sur le site internet de Saint-Flour Communauté, dans la presse et par affichage en mairies du Plan de secteur Sud.

Les dossiers et les registres de concertation sont à la disposition du public sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au siège de Saint-Flour Communauté, à la Maison de l'Habitat et du Patrimoine à Saint-Flour et à la Maison France Services de Chaudes-Aigues.

Les observations peuvent également être transmises par courriel à plui@saintflourco.fr

[Délibération 2025 020 révision allégée n°2 du PLUi](#)

[Révision allégée n°2 - notice de concertation - juillet 2025](#)